

1^{er} Chacun pour sa Pau

21 novembre 2026

- REGLEMENT -

Préambule

Le présent règlement est régi par les règles de la FFBaD sous la responsabilité d'un **Juge-Arbitre**.

- Le **Juge Arbitre** est **M. Emmanuel LECOINTE**, licencié sous le n°00212163.
- Le **GEO** est **Gisèle DEPLANCKE**, licenciée sous le n° 00524243.
- Numéro d'autorisation du tournoi fourni par la FFBaD: 2603023

Article 1 – Acceptation du règlement

Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout joueur devra, pour pouvoir prendre part à la compétition, être licencié à la FFBaD et en règle avec celle-ci au moment de son inscription à ce tournoi. Chaque participant devra présenter sa licence en début de la compétition.

Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Article 2 – Classement des participants

Ce tournoi sénior est ouvert aux joueurs et joueuses des catégories : NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3, y compris minime, cadet et junior.

Article 3 – Nombre de participants et tableaux

- Le **nombre de joueurs maximum est fixé à 100**. Une liste d'attente sera mise en place au-delà de cette limite.
- Le nombre maximum de tableau possible par joueur est de 1.
- Le tournoi se déroule sur 1 journée et propose des tableaux de Simple Homme et de Simple Dame.

Article 4 – Modalités d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 18€ pour 1 tableau (dont 5€ de frais d'engagement non remboursable).

- La date d'**ouverture des inscriptions** est le : **samedi 10 octobre 2026 à 0h00**
- La date de **fermeture des inscriptions** est fixée au **vendredi 13 novembre 2026 à 23h59**.
- Dans le cas d'un envoi postal, cachet de la poste faisant foi et feuille d'inscription accompagnée du chèque de règlement correspondant.
- Le **tirage au sort** sera réalisé le **samedi 14 novembre 2026**.
- Aucun remboursement complet ne sera effectué après cette date en cas de forfait non justifié ou de forfait durant la compétition.
- En cas d'annulation après inscription, les frais d'engagement de 5€ par tableau seront conservés. Seuls les droits d'inscription seront remboursés.

Article 5 – Constitution des tableaux et mode de compétition

Les tableaux seront composés à l'aide du CPPH de chaque joueur et non de leur classement.

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.

Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

Les tableaux se dérouleront par poule en favorisant 2 sortants par poule lorsque cela est possible, puis par élimination directe.

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines catégories, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Article 6 – Gestion des inscriptions

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée dans les séries correspondant au CPPH des joueurs. Afin de favoriser la sportivité et l'efficacité du tournoi, le comité d'organisation se réserve néanmoins le droit, à la clôture des inscriptions, d'ajuster les limites de points de chaque série afin d'optimiser leur remplissage.

Les inscriptions dites complètes (incluant le règlement de l'inscription) sont prioritaires.

Article 7 – Volants officiels

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Les volants homologués pour ce tournoi sont les **RSL n°3 PRO**.

Article 8 – Règles du jeu et spécificité

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBaD. Point particulier : si le volant touche un obstacle :

- à l'engagement : le volant est remis deux fois.
- au cours de l'échange : le volant est compté faute.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquette(s), boisson, serviette...) et équipé d'une tenue de badminton conforme au règlement de la FFBaD.

Article 9 – Présence, absence, horaires de match

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre et la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

- L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle.
- Trois minutes après le 3^{ème} appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.
- Le temps de préparation comprenant le test des volants et la mise en tenue est fixé à 3 minutes à partir du premier appel. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes.

L'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle, sauf initiative exceptionnelle de l'organisateur en accord avec le juge-arbitre à la suite d'un imprévu ; les horaires sont donnés à titre indicatif et les matchs pourront être lancés avec un décalage de **60 min** avant leur horaire mentionné sur l'échéancier.

Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque étant indicatifs, les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre principal (ou adjoint) et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre principal (ou adjoint) et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon le joueur pourra être annoncé comme forfait pour son match dans un délai de 3 minutes après l'appel de son match.

Article 11 – Saisie du score des matchs

Les joueurs devront saisir leur résultat sur les tablettes prévues à cet effet.

Article 12 – Comptage et mode d'arbitrage

Les matches se dérouleront tous en **2 sets gagnants de 15 points**.

Les matchs de poules et les phases finales seront en priorité en auto-arbitrage sauf sur demande de l'un des joueurs auprès de la table de marque ou sur décision du Juge Arbitre qui peut décider de faire arbitrer un ou plusieurs matchs. Les finales seront arbitrées par des arbitres officiels dans la mesure du possible.

Article 13 – Encadrement des mineurs

Les joueurs mineurs doivent être encadrés par un adulte référent (issu du club d'appartenance ou lien familial).

Article 14 – Comportement attendu (propreté et respect)

Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Des chaussures de salle propres sont exigées.

Tout comportement jugé irrespectueux, antisportif ou dangereux, pourra entraîner une exclusion immédiate du tournoi sans remboursement ni contestation possible.

Article 15 – Sanction

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Tout joueur forfait entre le tirage au sort et le jour de la compétition doit prévenir le Comité d'Organisation au plus tôt. En cas de forfait pour raison médicale, le joueur doit déposer son certificat médical numérisé sur son compte MyFFBaD, au plus tard 5 jours après la compétition. Le certificat est alors transmis directement à la ligue compétente ; le Juge-Arbitre est uniquement informé de son enregistrement. Tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition doit prévenir le Juge Arbitre principal ou son adjoint.

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton (rouge ou noir) à la suite d'un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge-Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide du Badminton).

Article 16 – Droit à l'image

Toutes inscriptions autorisent les organisateurs du tournoi à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la participation à la compétition sur lesquelles apparaissent les joueurs engagés, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires diffusés en France et à l'étranger pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Article 17 – Responsabilité en cas de vol

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Article 18 – Modification du présent règlement

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.